

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1465/SG/FP constatant la reprise de fonctions par un instituteur, conseiller pédagogique.

n° 69-1465/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 octobre 1969

Numéro JO
n° 22 du 25/10/1969

Date du numéro
25 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 22 septembre 1969, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service de l'Enseignement primaire (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse) par M. Raymond Bourdeau, instituteur, 11e échelon, conseiller pédagogique.